

Devenez partenaire des *Plus Beaux Villages de France* !

AU TITRE DU COLLÈGE N°5 DES PRESTATAIRES
ANNÉE 2024



Depuis sa création en 1982, le réseau des *Plus Beaux Villages de France* a pour ambition de soutenir le développement économique des villages en s'appuyant sur leur richesse patrimoniale et leur art de vivre.

Votre activité se trouve dans l'un des *Plus Beaux Villages de France* et vous souhaitez prendre part à cette démarche ? Rejoignez le réseau en tant que prestataire partenaire !

COTISATION ANNUELLE : 50€

QUI PEUT ADHÉRER ?

Les **établissements ou acteurs locaux** situés dans des communes labellisées ; **toute personne physique ou morale** ayant une activité liée à la **stratégie de développement** des *Plus Beaux Villages de France*.

CRITÈRES DE SÉLECTION



HÉBERGEMENTS

- Hôtels et résidences de tourisme classés minimum 2 étoiles
- Campings classés minimum 3 étoiles
- Chambres d'hôtes et meublés classés Gîtes de France minimum 3 épis, ou Clévacances minimum 3 clés



RESTAURANTS

- Restaurants distingués par un des labels, titres ou guides de référence suivants : Maître Restaurateur, Logis (mini 2 cocottes), Bistrots de Pays, Tables et Auberges de France, Qualité France, Guide Michelin, Gault & Millau



SITES DE VISITE ACTIVITÉS À BILLETTERIE

- Festivals, manifestations à billetterie
- Musées, écomusées, centres d'interprétation
- Monuments historiques
- Parcs et jardins labellisés "Jardins Remarquables"
- Parcs animaliers
- Visites guidées des villages
- Sites de découverte économique labellisés "Entreprise du Patrimoine Vivant" ou "Bienvenue à la Ferme"

ETABLISSEMENTS HORS-CRITERES

Toutes les nouvelles demandes d'adhésion seront étudiées par la Commission Développement et Partenariats avant d'être validées ou refusées.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'ADHÉSION ?


En adhérant au réseau des *Plus Beaux Villages de France*, vous **tirez parti du classement de votre village** au sein d'un **label connu et reconnu**, et vous **valorisez votre engagement dans un accueil de qualité**, tout en tirant parti de plusieurs avantages :

✓ **VISIBILITÉ SUR LE SITE INTERNET DU LABEL WWW.LES-PLUS-BEAUX-VILLAGES-DE-FRANCE.ORG**

Bénéficiez d'une visibilité spéciale sur la page du village où se situe votre activité, ainsi que dans la rubrique "Nos idées séjour" selon les thématiques du moment.

✓ **VISIBILITÉ SUR LE GUIDE DE VOYAGE "LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE" (ÉDITIONS FLAMMARION)**

Retrouvez votre établissement ou activité dans le prochain guide, sur la page du village dans lequel se situe votre activité.

 A partir de l'édition 2024, seuls les prestataires partenaires ayant adhéré ou renouvelé leur adhésion avant le 30/09/2023 seront mentionnés dans le guide officiel du réseau.

✓ **VISUEL "PRESTATAIRE PARTENAIRE 2024"**

Valorisez votre appartenance au réseau des *Plus Beaux Villages de France* sur votre site internet et/ou dans votre établissement, grâce au visuel "Prestataire Partenaire 2024".

✓ **-20% SUR LES ÉDITIONS DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE**

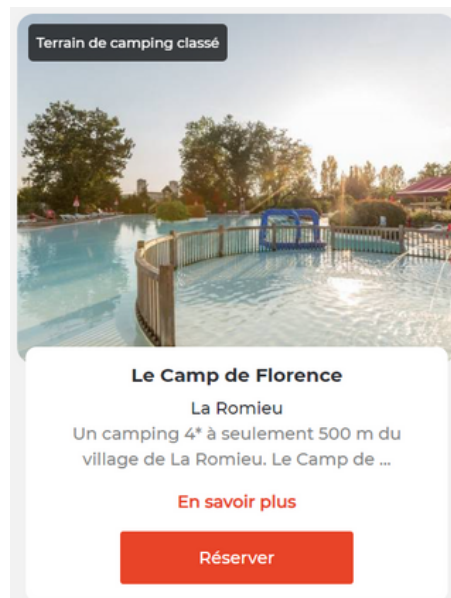
Profitez de -20% de remise sur la carte routière (Michelin Editions) et le guide de voyage (Flammarion) pour offrir ou revendre à votre clientèle.

Il s'agit d'un bon de commande spécifique fourni à votre adhésion avec un exemplaire gratuit de chaque édition.

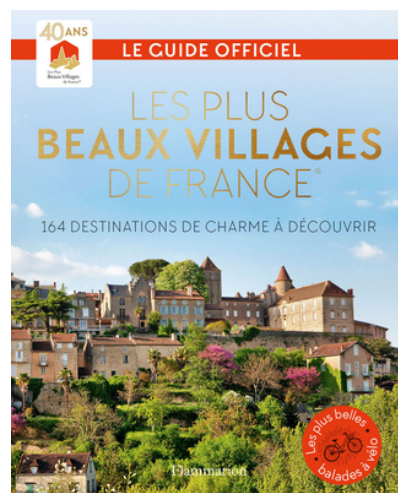
✓ **TOUTE L'INFORMATION DU RÉSEAU**

Recevez, dans votre boîte mail, la lettre interne (4 fois par an) et toutes les actualités grand public (6 fois par an).

Pour plus d'informations [cliquez ici](#)



Prestataire partenaire
2024



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION - ANNÉE 2024

(Une demande par établissement)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code Postal : Village :

Tél : E-mail :

Site internet :

Période d'ouverture au public : de à

HÉBERGEMENTS

Type d'hébergement :

- Hôtel Résidence de tourisme
 Meublé Camping
 Chambre d'hôtes Village-Vacances
 Autre :

L'hébergement bénéficie-t-il d'un classement officiel ?
Si oui, précisez.

.....
.....
.....

Est-il labellisé Gîtes de France, Clévacances, ou autres
références ? Si oui, précisez.

.....
.....
.....

RESTAURANTS

Type de restaurant :

- Gastronomique / bistrannique
 Traditionnel / bistrot / brasserie
 Snack / Glacier / Salon de thé
 Autre :

Le restaurant possède-t-il un ou plusieurs labels ?
Si oui, précisez.

.....
.....
.....

Dispose-t-il de références particulières ?
Si oui, précisez. (ex : Guide Michelin, Gault & Millau...)

.....
.....
.....

SITES DE VISITE, ACTIVITÉS À BILLETTERIE

Type de site / activité :

Disposez-vous d'un label dans votre domaine d'activité ? Si oui, précisez.

.....
.....

Je soussigné(e), en qualité de,
adhère à l'objet de l'association des *Plus Beaux Villages de France*, dont les statuts et le règlement intérieur sont à ma disposition
au siège, et engage mon établissement à participer à la stratégie de développement de l'association.

Date, signature et cachet de l'établissement

DOSSIER A RENVOYER AVANT LE 30/09/23

A l'adresse suivante :

Les Plus Beaux Villages de France 19500 COLLONGES-LA-ROUGE

**Joindre votre règlement de 50€ par chèque bancaire
(ne sera encaissé qu'en cas de validation de votre
candidature)**

Extrait des statuts

Les Prestataires qui, en tant que personnes physiques ou morales, adhèrent à l'objet de l'association et deviennent partenaires de sa stratégie de développement des villages. Ils constituent le collège n°5 des membres statutaires.